

C O N S E I L M U N I C I P A L
COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 3 DECEMBRE 2003

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 3 décembre 2003, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel THIERS, Maire.

22 Conseillers sont présents

8 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

1 Conseiller est présent pour partie et a donné pouvoir pendant son absence

2 Conseillers sont absents

Secrétaires de séance : Christine BISCH – Jean-Paul CLOUZEAU

Début de séance à 20 H 41

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil municipal a pris connaissance des grandes orientations du budget primitif de la commune, exercice 2004, présenté par Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué aux finances. Dans ce cadre, ont été successivement étudiées une présentation du contexte économique national, les principales dispositions du projet de loi de finances 2004 concernant les collectivités locales, les évolutions des capacités financières de la commune de 1998 à 2002, l'évolution des bases et des produits fiscaux de 1998 à 2002, la comparaison budget primitif 2003 – budget primitif 2004 des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitres ainsi que la présentation synthétique du projet de budget primitif 2004. Le budget primitif 2004 sera proposé au vote lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2003.

**LIGNE DE TRESORERIE
RENEGOCIATION**

Par 25 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve les nouvelles conditions financières, telles que présentées en séance, du contrat de ligne de crédit d'un montant de 1 500 000 euros opéré auprès de DEXIA CLF Banque et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat antérieur qui sera ainsi engendré.

**RECEVEUR MUNICIPAL
INDEMNITE DE CONSEIL**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'allouer à Madame PIN, Receveur Municipal, au titre de l'année 2003, une indemnité de conseil d'un montant de 1 738 euros (soit 1 605,90 € d'indemnité nette).

**SERVICES MUNICIPAUX PAYANTS
TARIFICATION
MODIFICATION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs concernant les droits de place des taxis et des cirques comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2004 :

. droit de place des taxis :	90 €
. droit de place des cirques :	
. moins de 300 places	20 €
. de 300 à 1 000 places	40 €
. plus de 1 000 places	60 €
. caution	150 €

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFICATION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'instituer une tarification pour l'occupation du domaine public par les embases de grue pour un chantier, les palissades de chantier et les chariots de supermarché selon le barème suivant, à compter du 1^{er} janvier 2004 :

- . embases de grue pour un chantier : 100 €/mois l'unité
(forfait – tout mois commencé est dû)
- . palissades de chantier : 2,15 €/le mètre linéaire/semaine
- . chariots de supermarché : 300 €/an (forfait)

**MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES
RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2003 qui a décidé de retenir les compagnies d'assurances suivantes dans le cadre du marché public d'assurances lancé par la commune en vue du renouvellement de ses contrats à compter du 1^{er} janvier 2004 :

- . lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes : GROUPAMA Rhône-Alpes (Lyon 9^{ème})
montant : 17 888,37 euros TTC
- . lot n° 2 : responsabilité et risques annexes : SMACL (Niort)
montant : 8 566,65 euros TTC + 2 146 ,66 euros TTC concernant la protection juridique
- . lot n° 3 : flotte automobile et risques annexes : SMACL (Niort)
montant : 8 945,21 euros TTC + 265,50 € d'assurance concernant les marchandises transportées et 352,93 euros concernant les risques engins
- . lot n° 6 : protection juridique des agents territoriaux : Assistance protection juridique (Noisy le Grand)
montant : 571,21 euros TTC

et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec les candidats retenus ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

Il est à noter que deux lots ont été déclarés infructueux (lot n° 4 : bris de machines informatiques et autres matériels et lot n° 5 : risques statutaires du personnel) par la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable pour le lancement d'une nouvelle consultation en procédure négociée.

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES
RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2003 qui a décidé de retenir les entreprises suivantes dans le cadre du marché public de fournitures administratives lancé par la commune :

- . lot n° 1 : fournitures de bureau : société LYON BUREAU (Lyon 6^{ème})
- . lot n° 2 : fourniture de papier non imprimé : BURHMANN France-Division BELLEGARDE (Saint Ouen)

et autorise Monsieur le Marie à signer les marchés correspondants avec les entreprises concernées ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

Il est à noter que le lot n° 3 (fournitures spécifiques aux écoles) a été déclaré infructueux et que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour le lancement d'une nouvelle consultation en procédure négociée.

**MARCHE PUBLIC DE DENREES ALIMENTAIRES
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation, conforme au Code des marchés publics, en vue d'optimiser la procédure d'achat et de livraison de denrées alimentaires, tout en se conformant aux exigences réglementaires, pour les besoins des repas confectionnés par le service de restauration collective pour les lots suivants :

- . Lot 1 : Boissons
- . Lot 2 : Pains
- . Lot 3 : Boulangerie/ desserts frais
- . Lot 4 : Charcuterie
- . Lot 5 : Viande cuite
- . Lot 6 : Epicerie
- . Lot 7 : Fromages/ laitages
- . Lot 8 : Lait/matières grasses
- . Lot 9 : Fruits et légumes
- . Lot 10 : Produits de la mer frais
- . Lot 11 : Surgelés viandes et volailles
- . Lot 12 : Surgelés desserts et ingrédients
- . Lot 13 : Surgelés légumes
- . Lot 14 : Surgelés cuisinés et composés
- . Lot 15 : Surgelés produits de la mer
- . Lot 16 : Viande fraîche (hors viande de porc)
- . Lot 17 : Viande fraîche de porc

**RESEAU D'ASSAINISSEMENT
OPERATION CHAMP DU MONT, CHEMIN DE LA MOUILLE et CHEMIN DE LA
FONDERIE
FRAIS DE BRANCHEMENT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve l'institution d'une participation aux frais de branchement lors de la création d'un nouveau réseau d'assainissement dans un secteur déjà bâti à hauteur de 683,10 euros (taux de participation révisable pour le secteur du Champ du Mont, des chemins de la Mouille et de la Fonderie) et décide de confier le recouvrement de cette taxe à la Société de distribution d'eau intercommunale, fermier de la commune.

**SITE DU CHERON (CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE)
PROJET DE PERIMETRE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
AVIS DE LA COMMUNE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'institution de servitudes d'utilité publique sur le site du Centre d'enfouissement technique du Chéron telles que présentées en séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU

Par 24 voix pour, 6 bulletins blancs et 1 bulletin nul (vote à bulletins secrets), le Conseil Municipal désigne, suite à la démission de Monsieur Pascal GRILLON en tant que membre du CCAS et conformément au décret du 6 mai 1995, un nouveau collège de six élus pour le représenter au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, (une seule liste ayant été proposée aux voix) :

- . Cécile VAN DEN BROECK
- . Thérèse BERNARDINIS
- . Marie-Claire DESSIRIER
- . Pascale SUSSERET
- . Edwige ALGUACIL
- . Annie MIRALLES

INFORMATIONS

Informations sur les inondations qui ont touché la commune cette semaine.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le compte rendu intégral de la séance du 16 octobre 2003 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fin de la séance à 23 H 38.